

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SOISSONS - 0203 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 03/07/2024 - 1372 - 2001 B 00111 - 421 187 436 - FEDIM

FEDIM
Société par actions simplifiée au capital de 1 117 500 euros
Siège social : 303 Rue du Château, 02200 BILLY SUR AISNE
421 187 436 RCS SOISSONS

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 24 JUIN 2024

LES SOUSSIGNÉS :

- Mademoiselle Eléonore LEVEQUE
- Monsieur Erick LEVEQUE
- Madame Martine LAROCHE, épouse LEVEQUE

Détenant ensemble 186 250 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée FEDIM désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société FEDIM et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 17 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'une Directrice Générale
- Rémunération du Président,

DÉCISION UNIQUE

La collectivité des associés nomme, à l'unanimité, en qualité de Directrice Générale de la Société, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du Président :

Mademoiselle Eléonore LEVEQUE
Née à LAON (02) le 27 avril 1999
De nationalité française
Demeurant 1 rue de pouilly – 51100 REIMS.

Conformément aux dispositions des statuts, Mademoiselle Eléonore LEVEQUE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société.

Conformément aux statuts, elle aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Mademoiselle Eléonore LEVEQUE ainsi nommée accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Il est précisé que le ou les dirigeants nommés ce jour percevront une rémunération qui sera fixée au cours d'une décision ultérieure.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

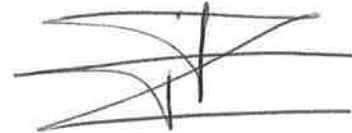
Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à BILLY SUR AISNE
Le 24 JUIN 2024

Eléonore LEVEQUE



Erick LEVEQUE



Martine LAROCHE, épouse LEVEQUE

